

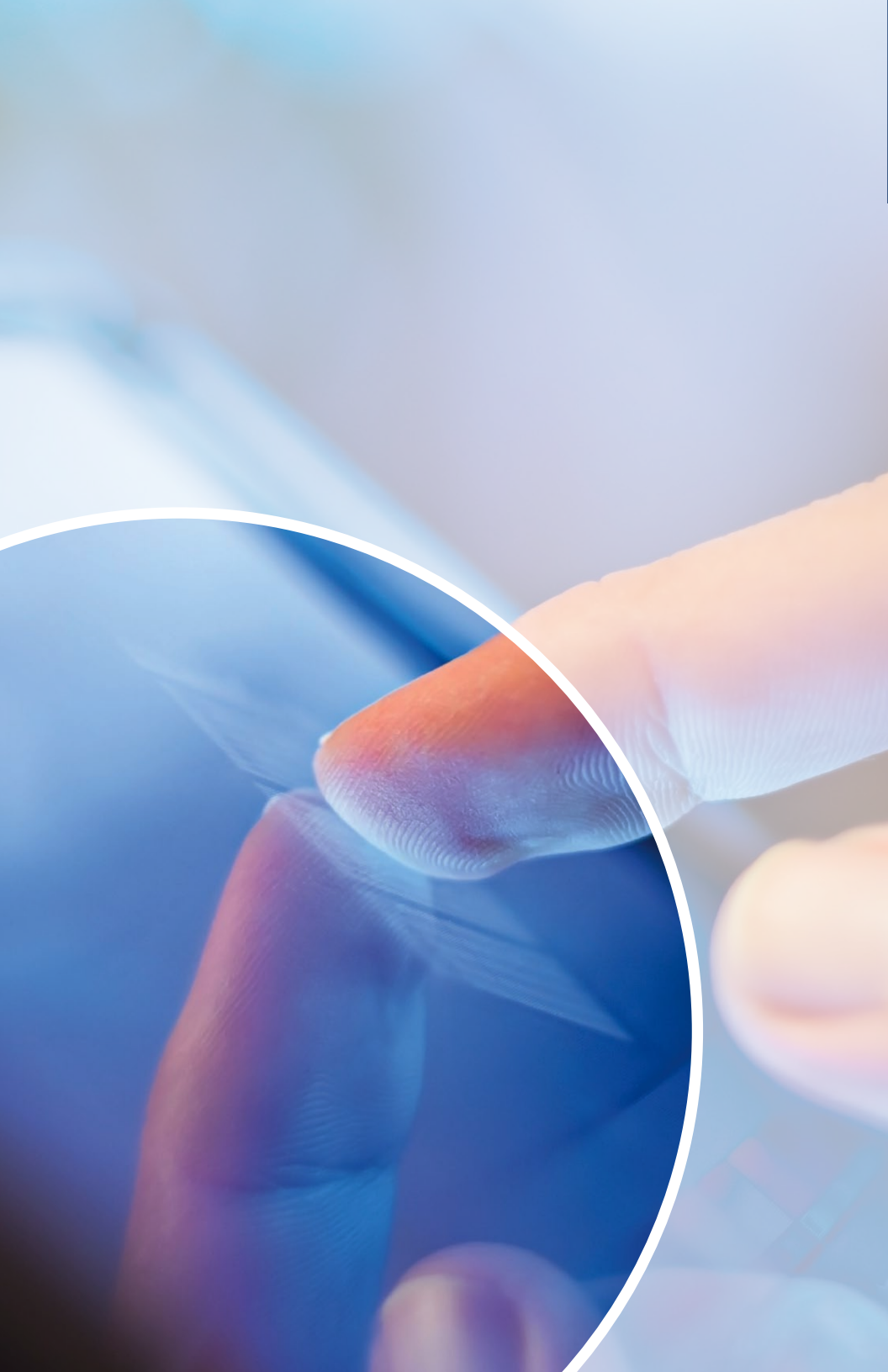
Déontologie professionnelle d'Anixter

POLITIQUE DE DÉONTOLOGIE ET
DE CONDUITE PROFESSIONNELLE
INTERNATIONALE D'ANIXTER

A circular inset image showing two men in business attire standing on a modern office balcony. They are looking at a tablet together. The background shows a glass railing and a bright, sunlit interior.

ANIXTER[®]

Construire. Connecter. Alimenter. Protéger. Des services.
À l'échelle mondiale.



SOMMAIRE

Section 1 – Anixter communique

Engagement d'Anixter à la déontologie	5
Engagement et responsabilités de la direction	6
Questions et rapports de non conformité.....	6
Témoignages anonymes	7
Absence de représailles	7

Section 2 – Respect mutuel

Nous traitons les personnes de manière équitable et ne tolérons pas les discriminations	8
Nous ne tolérons pas le harcèlement sur le lieu de travail	9
Nous fournissons un environnement de travail sûr et sain	10
Nous respectons la vie privée des employés	10

Section 3 – Respect des clients, des fournisseurs et du marché global

Nous respectons les informations confidentielles de nos clients, fournisseurs et concurrents .	12
Nous n'offrons et n'acceptons aucun pot-de-vin	13
Nous n'offrons et n'acceptons aucun cadeau ou divertissement inapproprié	14
Nous pratiquons une concurrence équitable et respectons les lois antitrust et sur la concurrence	15

Section 4 – Respect des gouvernements

Nous ne versons aucun paiement interdit à des fonctionnaires	16
Nous respectons le droit du commerce international	17
Nous respectons les lois contre le blanchiment d'argent	19
Nous n'utilisons aucune ressource d'Anixter à des fins d'activités et de contributions politiques	19

Section 5 – Respect de nos actionnaires

Nous protégeons les biens d'Anixter	20
Nous protégeons les informations confidentielles d'Anixter	21
Nous tenons des dossiers professionnels complets et exacts.....	22
Nous fournissons des rapports financiers fiables et en temps voulu	24
Nous évitons les conflits d'intérêt	24
Nous respectons les politiques appropriées lorsque nous communiquons avec les médias, nos actionnaires et le public	26
Nous ne commettons pas de délits d'initiés	26

Section 6 – Respect de nos communautés

Nous contribuons à la vie de nos communautés	28
Nous sauvegardons et protégeons l'environnement	29

Section 7 – Contacts	30
----------------------------	----



ANIXTER COMMUNIQUE

Engagement d'Anixter à la déontologie

Chaque jour et partout dans le monde, nous communiquons avec des clients, des fournisseurs et nos collègues d'Anixter. Nous savons que le commerce est fondé sur la relation de travail et la communication entre les personnes. Nous sommes fiers de la façon respectueuse et honnête dont nous communiquons avec chacun.



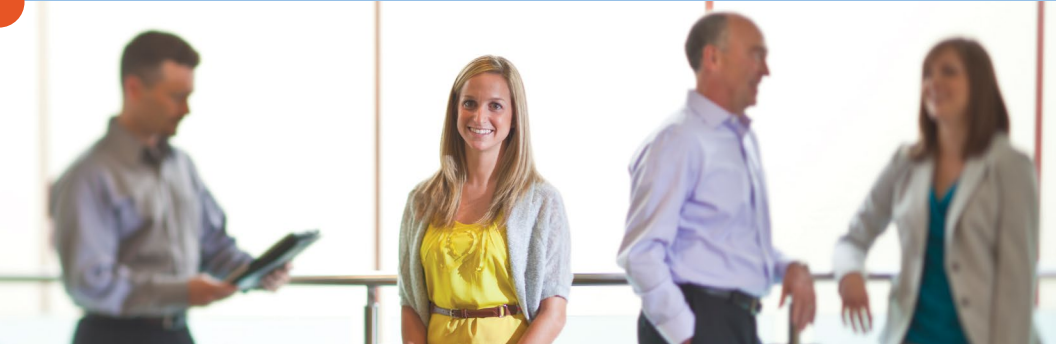
« L'INTÉGRITÉ, C'EST FAIRE CE QUI EST JUSTE, MÊME LORSQUE PERSONNE NE REGARDE. NOUS PRÉFÉRONS PERDRE DE L'ARGENT, UN CLIENT, UN FOURNISSEUR OU UNE COMMANDE, PLUTÔT QUE D'ENFREINDRE NOTRE POLITIQUE DE DÉONTOLOGIE OU LA LOI ET DE COMPROMETTRE NOTRE INTÉGRITÉ. » - LE « BLUE BOOK » D'ANIXTER

Cette Politique de déontologie est destinée à nous aider à respecter les lois et principes déontologiques qui régissent notre conduite professionnelle. Elle s'applique en outre à nos directeurs, cadres et employés. Toutes nos transactions commerciales sont toujours réalisées dans le respect total de toutes les lois en vigueur et conformément aux principes les plus élevés de déontologie et de conduite professionnelle.

Cette politique ne constitue pas un document exhaustif abordant toutes les lois et politiques que nous sommes susceptibles de rencontrer. Il s'agit plutôt d'un guide et d'une ressource destinés à attirer notre attention sur les aspects légaux et déontologiques importants que nous pouvons rencontrer. La présente Politique de déontologie est complétée par d'autres politiques de l'entreprise. Toutes les politiques applicables de l'entreprise liées à cette Politique de déontologie sont disponibles sur votre site intranet Éthique et Conformité local. Face à une situation non couverte par notre Politique de déontologie, chacun d'entre nous doit se poser la question : « serais-je fier de moi et d'Anixter si la situation était rapportée en première page de mon journal local ou au journal télévisé ? » Nous nous efforçons d'éviter toute situation susceptible de donner ne serait-ce qu'une impression d'inconvenance. En cas de doute, demandez des explications.



« NOUS NOUS DISONS LA VÉRITÉ AINSI QU'À NOS CLIENTS ET FOURNISSEURS. NOUS DONNONS TOUTE L'INFORMATION, SANS LA TRONQUER. NOUS NE LA DÉFORMONS PAS, NE L'ARRANGEONS PAS ET NE L'ÉVITONS PAS...UN SEUL PETIT MENSONGE SUFFIT POUR DEVENIR UN MENTEUR ! » - LE « BLUE BOOK » D'ANIXTER



Engagement et responsabilités de la direction

Chaque directeur représente une ressource pour les autres employés. Nous sommes fiers de notre lieu de travail ouvert, humain et informel, où la communication à double sens est encouragée. Notre communication ouverte nous permet d'être attentifs à toute conduite ou situation potentiellement illégale ou contraire à la déontologie, et de ne pas avoir peur de la signaler. Bien qu'il soit attendu de nous que nous nous conduisions de façon éthique, nos directeurs se voient attribuer des responsabilités supplémentaires :

- créer et entretenir un environnement de travail respectant des normes déontologiques les plus élevées qui soient,
- s'assurer que chaque collaborateur comprend parfaitement toutes les obligations légales et déontologiques de notre Politique de déontologie,
- s'assurer que les employés peuvent signaler leurs inquiétudes sans avoir à craindre des représailles,
- éviter les représailles à l'encontre des personnes qui se manifestent, et
- montrer l'exemple en présentant notre Politique de déontologie et ses directives dans toutes leurs actions.

Nous vous encourageons à discuter de toute question relative à notre Politique de déontologie avec nos directeurs.

Questions et rapports de non conformité

Si vous subissez des pressions pour commettre un acte contraire à notre Politique de déontologie, si vous pensez qu'un collègue enfreint notre Politique de déontologie ou simplement en cas de doute(s) ou de question(s), n'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un directeur, d'un déontologue, du service des ressources humaines, de l'audit interne ou de notre service juridique. Vous avez également la possibilité de signaler de manière anonyme en contactant la Ligne d'intégrité professionnelle à l'adresse **anixter.ethicspoint.com**. Les rapports peuvent être effectués en ligne ou par téléphone.

Chacun d'entre nous est tenu d'adhérer à cette Politique de déontologie et de signaler rapidement toute infraction éventuelle à notre Politique de déontologie ou à la loi. Anixter prend au sérieux tous les rapports d'éventuelle faute professionnelle. Nous enquêterons rapidement, de manière approfondie et confidentielle, et prendrons toutes les mesures correctives appropriées, notamment des actions disciplinaires, des licenciements et autres pénalités. Toutes les informations sont recueillies de façon confidentielle et divulguées uniquement dans les limites nécessaires à l'examen et à la résolution efficace du problème. Chacun d'entre nous est tenu de coopérer pleinement à toutes les enquêtes résultant d'un rapport.

EN CAS DE DOUTE SUR UNE TRANSACTION SPÉCIFIQUE OU D'INCERTITUDE QUANT À LA CONDUITE À ADOPTER...

- *parlez-en à votre directeur*
- *contactez votre déontologue régional, voir « Déontologues régionaux » sur votre site intranet Éthique et Conformité*
- *envoyez un e-mail à ethics@anixter.com*
- *appelez le 1.800.ANIXTER ou composez le code d'accès aux États-Unis +224 521 8000 puis demandez à parler à notre déontologue principal*
- *contactez le service juridique*

SI VOUS SOUHAITEZ RESTER ANONYME...

- *contactez la Ligne d'intégrité professionnelle d'Anixter*
- *rendez-vous sur la page anixter.ethicspoint.com*

Témoignages anonymes

Chacun peut signaler de manière anonyme une infraction (ou infraction potentielle) à notre Politique de déontologie en contactant la Ligne d'intégrité professionnelle d'Anixter. Pour accéder à la Ligne d'intégrité professionnelle d'Anixter, consultez les numéros d'appel spécifiques aux pays ou soumettez anonymement votre rapport en ligne sur le site **anixter.ethicspoint.com**. Les appels et rapports sont gérés par un service externe. Des services de traduction sont disponibles. L'identité de la personne effectuant le rapport n'est pas dévoilée au personnel d'Anixter. Certaines réglementations européennes limitent le contenu de ce qui peut être signalé anonymement (il s'agit généralement de problèmes ayant trait à des affaires financières, comptables ou d'audit). Il est donc possible que le personnel du fournisseur externe vous pose des questions quant à votre localisation et la nature du problème pour s'assurer du respect des lois en vigueur.

Absence de représailles

Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement ou de représailles contre un employé qui signale ou dévoile en toute bonne foi des infractions à notre Politique de déontologie ou à la législation, ou qui agit en qualité de témoin.

RESPECT MUTUEL

Nous nous traitons mutuellement avec équité, dignité et respect. Nous créons un environnement de travail positif exempt de discrimination, de harcèlement ou de tout comportement inapproprié.



Nous traitons les personnes de manière équitable et ne tolérons pas les discriminations

Nous offrons un lieu de travail où tous les employés ont la possibilité de s'épanouir et de contribuer à notre réussite globale. Nous apprécions les compétences et les contributions de chacun. Nous sommes très attachés au traitement juste et équitable de tous les employés et candidats à l'emploi. Nous traitons chaque personne de façon honnête, courtoise, respectueuse et digne. Nos lieux de travail jouissent d'une atmosphère de communication ouverte et de respect mutuel, valorisant chaque individu. Nous savons que notre diversité est à l'origine de notre force et de notre succès.



« CHEZ ANIXTER, NOUS N'EMBAUCHONS PAS LES INDIVIDUS. NOUS LEUR DEMANDONS DE REJOINDRE L'ENTREPRISE POUR CONTRIBUER À SON ÉVOLUTION. »

- LE « BLUE BOOK » D'ANIXTER

Nous respectons toutes les lois et les réglementations du travail, partout où nous opérons, et ne tolérons aucune discrimination illégale, quelle que soit sa nature. Par exemple, nous ne pratiquons aucune discrimination basée sur l'âge, l'origine ethnique, la religion, la couleur, le handicap, la nationalité d'origine, le sexe, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle ou le statut de vétéran. Tous les aspects liés au recrutement, à la formation, à la rémunération, aux avantages, à la promotion, au transfert, au licenciement, aux conditions de travail et aux relations avec les employés sont exempts de toute discrimination. Nous jugeons tous les candidats et employés en fonction de leurs qualifications et de leur compétences personnelles. Si nous constatons ou ressentons toute forme de discrimination, nous la signalons. Nous ne tolérons aucune représaille à l'encontre de toute personne signalant en toute bonne foi.

Q En cas de problème lié à mon travail, je discute généralement avec mon directeur, mais à qui devrais-je m'adresser si je pensais que mon directeur faisait preuve de discrimination à mon égard ?

R Si vous n'êtes pas à l'aise à l'idée de discuter avec votre directeur, contactez le service des ressources humaines, d'audit interne, juridique ou le déontologue. Vous pouvez également exprimer vos inquiétudes ou poser des questions de façon anonyme en appelant la ligne d'intégrité professionnelle d'Anixter. Souvenez-vous, nous ne prenons aucune mesure de représailles à l'encontre d'employés signalant ou dévoilant en toute bonne foi des violations de notre Politique de déontologie.



Pour plus d'informations, veuillez consulter notre :

- Réaffirmation de la politique d'emploi égal à compétence égale
- Réaffirmation de la politique anti-rétorsion

Nous ne tolérons pas le harcèlement sur le lieu de travail

Nous sommes attachés à un lieu de travail générateur de bien-être et de productivité pour tous nos employés. Notre lieu de travail est exempt de tout comportement humiliant, intimidant, insultant, violent ou de persécution. Nous ne tolérons aucun comportement indésirable, notamment avances déplacées, recherche de faveurs sexuelles ou toute autre conduite susceptible de créer un environnement de travail intimidant, hostile ou insultant. Nous nous manifestons lorsque le comportement d'un individu sur notre lieu de travail ou dans une entreprise nous met, ou met notre entourage, mal à l'aise. Si nous faisons l'objet d'un harcèlement sur le lieu de travail, ou que nous en sommes témoin, nous signalons l'incident. Anixter interdit toute forme de représailles contre toute personne signalant en toute bonne foi ou coopérant dans le cadre d'une enquête.

Q Puis-je émettre des inquiétudes quant à des actes de harcèlement, même lorsqu'un employé autre qu'un responsable est à l'origine de ce comportement ?

R Oui. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement, indépendamment de la personne à l'origine de ce comportement, qu'il s'agisse d'un responsable ou non.

Q Mon collègue me raconte parfois des plaisanteries que je trouve offensantes. Que faire ?

R Vous devriez dire à votre collègue que vous estimez que de telles plaisanteries ne sont pas appropriées sur le lieu de travail. Vous pouvez également discuter du problème avec les ressources humaines.



Pour plus d'informations, veuillez consulter notre :

- Réaffirmation de la politique anti-harcèlement
- Réaffirmation de la politique anti-rétorsion

Nous fournissons un environnement de travail sûr et sain

Nous offrons des environnements de travail sûrs et sains partout où nous opérons. Nous respectons toutes les lois et réglementations sanitaires et de sécurité et exigeons que le travail soit accompli de façon sûre et responsable. Il incombe à chacun d'entre nous de respecter toutes les politiques et procédures sanitaires et de sécurité de l'entreprise et de signaler immédiatement les accidents, blessures ou dangers potentiels.

Nous offrons à tous nos employés des lieux de travail exempts de drogues. Nous encourageons tout individu confronté à un problème d'alcool ou de drogue à demander de l'aide via le programme d'assistance aux employés d'Anixter ou auprès d'autres professionnels qualifiés. Anixter se réserve le droit de demander un test de dépistage de drogues en cas d'inquiétude et tout refus de s'y soumettre entraînera un licenciement.

Nous ne tolérons aucun comportement violent ou menaçant de quelque nature que ce soit, et la possession d'armes dans les locaux d'Anixter est strictement interdite. Chacun est dans l'obligation de signaler toute menace de violence ou intimidation. Anixter prendra les mesures disciplinaires appropriées, notamment le licenciement, à l'encontre de tout employé enfreignant notre politique de lieu de travail exempt de menace.

Q Je crains que la consommation d'alcool de l'un de mes collègues puisse entraîner un problème de sécurité, mais je ne souhaite pas que mon collègue soit licencié. Que faire ?

R Anixter se soucie avant tout de la sécurité et du bien-être de tous ses employés. Dans la plupart des cas, les employés souffrant de problèmes liés à la consommation d'alcool seront envoyés à notre programme d'assistance aux employés pour recevoir de l'aide ainsi qu'un traitement. Si l'employé a auparavant enfreint cet aspect de notre Politique de déontologie, une action disciplinaire peut être entreprise.

Q&R



Pour plus d'informations, veuillez consulter notre :

- Réaffirmation de la politique relative aux stupéfiants
- Politique globale de violence et de réaction au travail

Nous respectons la vie privée des employés

Nous respectons la vie privée et la confidentialité de tous les dossiers personnels, médicaux et financiers de chaque employé, et ne conservons que les informations nécessaires à l'exploitation d'Anixter ou exigées par la loi. Ce type d'informations est traité comme confidentiel et ne peut être copié, publié ou divulgué à une tierce partie, sauf autorisation écrite préalable de l'employé ou de notre service juridique. Nous ne communiquons jamais la moindre information confidentielle à quiconque, au sein d'Anixter ou à l'extérieur, sans besoin commercial ou juridique légitime ou sans autorisation appropriée. Lorsque nous sommes autorisés à accéder aux dossiers relatifs au personnel ou aux salaires, nous limitons la communication de telles informations sous notre responsabilité.

Anixter se réserve le droit d'inspecter tous les équipements et locaux, notamment des ordinateurs, relevés téléphoniques, courriers électroniques, utilisation d'Internet, documents commerciaux, bureaux et autres lieux de travail, dans les limites autorisées par les lois en vigueur.

Q L'entreprise peut-elle inspecter mes e-mails et mon utilisation d'Internet sans mon accord ou sans m'en avertir ?

R Dans la limite autorisée par les lois applicables, Anixter peut inspecter les e-mails et l'utilisation d'Internet des employés sans leur accord et sans les en avoir avertis.

Q&R



Pour plus d'informations, veuillez consulter notre :

– Politique de protection des données personnelles des employés



RESPECT DES CLIENTS, DES FOURNISSEURS ET DU MARCHÉ GLOBAL



Nous travaillons de manière équitable et honnête et respectons nos engagements. Nous sommes conscients que nos paroles nous engagent. Notre objectif est que nos normes éthiques atteignent ou dépassent les attentes de nos clients. En retour, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adhèrent à des normes de déontologie élevées dans la réalisation de leurs activités et qu'ils respectent toutes les lois applicables et notre Code de conduite des fournisseurs.



« LES CLIENTS NE DÉPENDENT PAS DE NOUS, NOUS DÉPENDONS D'EUX. ILS NOUS ACCORDENT LE PRIVILÈGE DE LES SERVIR. »

« CHEZ ANIXTER, NOUS TRAITONS LES FOURNISSEURS COMME LES CLIENTS. VOUS POUVEZ DONC SUBSTITUER LE TERME « FOURNISSEURS » À « CLIENTS » DANS LE TEXTE QUI PRÉCÈDE, ET LE RELIRE. » - LE « BLUE BOOK » D'ANIXTER

Nous respectons les informations confidentielles de nos clients, fournisseurs et concurrents

Nous savons que nos clients et nos fournisseurs comptent sur nous pour protéger leurs informations confidentielles. Les dossiers relatifs aux clients et aux fournisseurs sont extrêmement confidentiels et ne sont utilisés que dans des buts commerciaux légitimes par ceux d'entre nous qui y ont accès.

Nous n'obtenons pas, ne sollicitons pas et ne fournissons pas d'informations confidentielles sur nos concurrents qui soient contraires à la loi en vigueur. Nous n'acceptons pas d'informations sur un concurrent de l'un de ses anciens employés. Si nous obtenons des informations relatives à un concurrent par l'un de ses anciens employés, nous ne les utilisons pas.



Pour plus d'informations, veuillez consulter notre :

- Politique de protection des données personnelles des partenaires
- Code de conduite des fournisseurs

Nous n'offrons et n'acceptons aucun pot-de-vin.

Nous appliquons une politique de tolérance zéro lorsqu'il est question de corruption. Nous n'autorisons, n'offrons, ne demandons, n'exigeons ou n'acceptons jamais de pot-de-vin dans l'exercice de nos activités. Nous estimons que la corruption peut prendre diverses formes, notamment l'argent liquide, les cadeaux, les divertissements, les dons de bienfaisance, les services, les faveurs personnelles ou toute autre chose de valeur.

Notre interdiction stricte concernant la corruption s'étend également à nos partenaires commerciaux effectuant des services en notre nom tels que des distributeurs, revendeurs, consultants, conseillers professionnels, partenaires de coentreprise, courtiers en douanes, transitaires, commerciaux et autres agents ou représentants désignés par Anixter. Nous prenons soin de faire appel à des partenaires commerciaux comprenant notre politique anti-corruption stricte et respectant notre politique ainsi que les lois applicables.



Pour plus d'informations, veuillez consulter notre :

- Politique anti-corruption internationale
- Politique internationale relative aux contrats gouvernementaux (couvrant les gouvernements fédéraux, étatiques et locaux aux États-Unis ainsi que leurs sous-traitants)
- Politique anti-corruption internationale pour les partenaires commerciaux
- Politique générale relative aux déplacements, aux divertissements et aux frais

LE SOIN QUE NOUS APPORTONS AU TRAITEMENT DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES NOUS VAUT LA CONFIANCE ET L'APPRÉCIATION DE NOS CLIENTS AINSI QUE DE NOS FOURNISSEURS.



SIGNAUX D'AVERTISSEMENT ET « INDICATEURS ROUGES » DE CORRUPTION POTENTIELS

- Demandes de paiement en liquide ou sur un compte bancaire portant un nom différent ou dans un pays différent
- Demandes de cadeaux ou marques d'hospitalité luxueux
- Tiers représentant des entités gouvernementales ou des fonctionnaires
- Tiers exerçant leurs activités dans des pays réputés pour leur risque élevé de corruption
- Tiers ne possédant pas l'expérience ou les ressources nécessaires pour cet engagement

Nous n'offrons et n'acceptons aucun cadeau ou divertissement inapproprié

Nos décisions professionnelles sont fondées sur le mérite. Nous sélectionnons nos fournisseurs et partenaires commerciaux en fonction de critères objectifs tels que la qualité et les tarifs de leurs produits et services, et nous obtenons des contrats avec nos clients sur le même principe. Nous n'acceptons pas et n'offrons pas de cadeaux, faveurs ou divertissements qui puissent contraindre ou même sembler contraindre le destinataire ou influencer une décision commerciale. Nous n'exigeons aucun cadeau, faveur personnelle ou divertissement et ne fournissons aucun cadeau, faveur ou divertissement en réponse à de telles demandes. Nous n'acceptons et ne donnons jamais de cadeaux sous forme pécuniaire. Nous n'offrons jamais de cadeau ou de divertissement contraire à la loi ou à la politique d'Anixter ou de la société destinataire. Nous appliquons des règlements d'autant plus stricts lorsqu'il est question de fonctionnaires, comme nous l'aborderons plus en détails à la page 16 de la présente Politique de déontologie. Nous n'offrons et ne fournissons jamais à des fonctionnaires des cadeaux, faveurs ou divertissements, indépendamment de leur valeur.

En cas de doute quant à l'opportunité d'un cadeau ou d'un divertissement offert ou reçu, nous en parlons à notre directeur, au déontologue ou au service juridique. Nous respectons nos clients et nos fournisseurs et savons qu'enfreindre leurs politiques peut nuire à nos relations.

Si nous souhaitons offrir un cadeau, nous devons d'abord obtenir l'approbation requise, conformément à la Politique générale relative aux déplacements, aux divertissements et aux frais d'Anixter. Nous n'acceptons aucun cadeau pouvant influencer ou même donner l'impression d'influencer une décision commerciale. Lorsque nous offrons un divertissement, nous étudions ce qui peut convenir à la situation. Nous ne donnons ou ne recevons jamais de divertissements somptueux ou extravagants pouvant donner une impression d'inconvenance.

Q Le client que je cible est un grand amateur de football. Je lui ai dit que je lui obtiendrai des tickets pour le match de la semaine prochaine s'il passe commande chez Anixter. Cela pose-t-il un problème ?

R *Oui, cela pourrait poser un problème. Alors que les cadeaux et les divertissements constituent un élément normal des pratiques commerciales dans la plupart des pays, ils doivent être raisonnables et appropriés au vu des circonstances, afin de ne pas paraître inconvenants. Même si notre Politique de déontologie et les lois anti-corruption ne vous empêchent pas d'offrir des cadeaux ou des divertissements à des commerciaux, le fait d'offrir à un client potentiel des divertissements en échange d'un contrat pourrait être perçu comme un pot-de-vin et devrait être évité.*

Q Une société candidate en vue d'un contrat de fourniture a proposé de m'emmener à un tournoi de golf ce week-end. Est-ce problématique ?

R *Oui, cela pourrait poser un problème. Nous sélectionnons nos partenaires commerciaux et fournisseurs uniquement pour des motifs commerciaux légitimes. Le fait d'accepter l'offre d'un fournisseur de payer pour des dépenses de voyage, hébergement et divertissement pourrait donner l'impression d'influencer de manière inappropriée une décision commerciale. Veuillez consulter notre politique relative aux repas, cadeaux et remises pour obtenir davantage d'informations et discutez toujours avec votre superviseur avant d'accepter tout cadeau ou toute gratification de la part d'un tiers.*

Q&R



Pour plus d'informations, veuillez consulter notre :

- Politique anti-corruption internationale
- Politique internationale relative aux contrats gouvernementaux (couvrant les gouvernements fédéraux, étatiques et locaux aux États-Unis ainsi que leurs sous-traitants)
- Politique anti-corruption internationale pour les partenaires commerciaux
- Politique générale relative aux déplacements, aux divertissements et aux frais

Nous pratiquons une concurrence équitable et respectons les lois antitrust et sur la concurrence

Il est dans notre intérêt d'être en compétition sur un terrain égalitaire de concurrence ouverte. Nous mettons l'accent et soulignons honnêtement les mérites des produits et services que nous vendons. Nous représentons ou décrivons précisément les produits ou services concurrents. Nous livrons une concurrence vigoureuse et ne prenons pas part à des pratiques anticoncurrentielles telles que :

- **conclure** un accord avec un concurrent ou consentir de toute autre manière, même de façon informelle ou orale, à fixer des prix, attribuer des produits, des territoires commerciaux ou des fournisseurs,
- **convenir ou discuter** avec un concurrent de faire une offre ou non sur un contrat ou les prix ou conditions d'une offre,
- **échanger ou discuter** avec les concurrents d'informations relatives aux prix, à la commercialisation, aux clients, aux soumissions d'appels d'offres ou aux marchés, ainsi que toute autre information susceptible d'affecter la capacité d'Anixter ou de ses concurrent à conduire leurs affaires de façon autonome, ou participer à des réunions où de tels thèmes sont abordés,
- **conclure** un accord avec des clients ou des fournisseurs, établissant le prix de revente d'un produit sans l'approbation de notre service juridique, ou
- **imposer** à un client l'achat d'un produit pour pouvoir en acheter un autre.

De telles pratiques sont interdites par les lois antitrust ou sur la concurrence aux États-Unis et dans le monde entier et des violations de ces lois pourraient se traduire par d'importantes pénalités pour les entreprises et les individus. Veuillez consulter le service juridique avant d'aborder ces thèmes avec des concurrents ou lorsqu'une situation pouvant soulever des problèmes antitrust ou de concurrence se présente.

Q Sur les salons professionnels, je rencontre de nombreuses personnes qui travaillent pour des concurrents d'Anixter. Que dois-je faire pour éviter tout problème juridique ?

R Les salons professionnels et les réunions de l'industrie exigent des précautions particulières. Lorsque vous êtes en contact avec des concurrents d'Anixter, veillez à éviter toute discussion sur les prix ou les conditions des contrats d'Anixter et à ne pas donner ni recevoir des informations concurrentielles. Même les plaisanteries relatives au travail peuvent être mal interprétées. Quittez immédiatement toute discussion abordant des thèmes anti-concurrence.

Q&R

RESPECT DES GOUVERNEMENTS

En tant que société internationale, Anixter exerce ses activités dans le monde entier. Cela exige que nous interagissions avec des fonctionnaires, employés et agences de gouvernements à travers le monde. Nous respectons la législation applicable des pays dans lesquels nous opérons, y compris les lois anti-corruption, le droit du commerce international ainsi que les lois contre le blanchiment d'argent.



Nous ne versons aucun paiement interdit à des fonctionnaires

Nous respectons toutes les lois anti-corruption dans les pays où nous opérons ou faisons affaire. Ces lois incluent, notamment, la loi américaine sur les pratiques corrompues à l'étranger qui s'applique à toutes les activités et employés d'Anixter dans le monde entier ainsi que la loi anti-corruption du Royaume-Uni qui s'applique à tout individu ou toute activité en relation avec le Royaume-Uni, quelle que soit leur localisation.

Nous n'offrons, ne promettons ou n'autorisons aucun versement de pot-de-vin à aucun représentant ou employé d'un gouvernement. Nous n'effectuons aucun paiement de facilitation qui correspond généralement à de petites sommes d'argent versées à un individu afin d'accélérer les procédures gouvernementales de routine. Nous savons qu'il est généralement interdit aux fonctionnaires dans le monde entier d'accepter des cadeaux, faveurs ou divertissements et nous n'offrons ni ne fournissons aucun élément de valeur à un fonctionnaire.



QU'EST-CE QU'UN AGENT PUBLIC ?

- *Toute personne employée par :*
 - *des gouvernements au niveau national, régional, local ou autre*
 - *des agences gouvernementales ou les pouvoirs publics*
 - *des entreprises détenues ou contrôlées par l'État*
 - *des groupes bénéficiant d'un statut particulier (par ex., certaines tribus ou nations amérindiennes aux États-Unis)*
 - *des organisations publiques internationales (par ex. les Nations Unies ou l'Union européenne)*
- *des politiciens quel que soit leur niveau de pouvoir, les candidats politiques et les partis politiques*
- *des membres de familles royales ou de familles dirigeantes*

Nous ne cherchons pas à influencer le jugement ou les actes d'un fonctionnaire en promettant des dons ou des prêts, ni aucune autre incitation illégale. Nous n'agissons pas indirectement d'une manière qui serait interdite directement et nous prenons des mesures visant à nous assurer que nos partenaires commerciaux susceptibles de traiter avec des fonctionnaires en notre nom ne proposent pas, ne promettent pas et n'autorisent pas de paiements interdits.

Nous exigeons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent notre Politique anti-corruption internationale pour les partenaires commerciaux ainsi que les lois applicables et qu'ils confirment qu'ils ne font partie d'aucune liste de parties interdites. Si nous pensons qu'un partenaire commercial ou toute autre personne agissant en notre nom effectue un paiement inapproprié à un fonctionnaire, nous le signalons immédiatement à un déontologue ou au service juridique.

Q Je souhaite recruter un conseiller pour nous aider à obtenir des permis dans un pays étranger. Le conseiller demande une somme d'argent importante et refuse de signer un quelconque document. Que faire ?

R *Nous devons prendre activement des mesures pour vérifier que nos paiements ne seront pas utilisés pour soudoyer un fonctionnaire. Vous devez demander l'avis de notre service juridique avant de recruter ce conseiller.*

Q&R



Pour plus d'informations, veuillez consulter notre :

- Politique anti-corruption internationale
- Politique internationale relative aux contrats gouvernementaux (couvrant les gouvernements fédéraux, étatiques et locaux aux États-Unis ainsi que leurs sous-traitants)
- Politique anti-corruption internationale pour les partenaires commerciaux
- Politique générale relative aux déplacements, aux divertissements et aux frais

Nous respectons le droit commercial international

En tant que société internationale, Anixter importe et exporte des produits dans le monde entier. Nous savons qu'il existe de nombreuses lois limitant le commerce de certains produits et avec certains pays, personnes et entités sous embargo ou soumis à d'autres limitations. Nous respectons toutes les lois d'exportation et d'importation en vigueur. Les lois qui régissent l'exportation limitent également l'échange de certaines informations techniques, y compris par courrier électronique et/ou accès au Web. Nous vérifions que toutes les importations, exportations et réexportations de biens, services ou technologies se conforment aux lois en vigueur et ont fait l'objet des licences ou autres autorisations gouvernementales obligatoires.

Nous savons qu'il existe des restrictions et des boycotts susceptibles de nous empêcher d'exercer nos activités ou d'échanger des informations avec certains pays, entités et personnes et nous prenons des mesures afin de contrôler comme il se doit toutes les parties afin de détecter d'éventuelles listes de parties interdites applicables. Nous savons également que certains produits peuvent être assujettis à des restrictions spéciales et qu'ils nécessitent les licences correspondantes avant l'exportation. Nous contactons le déontologue spécialisé dans le commerce international d'Anixter (« ITCO ») ou notre service juridique avant de nous livrer à une activité susceptible de poser des problèmes liés au commerce international.

Nous respectons également les lois anti-boycott américaines. Ces lois nous interdisent de participer à ou de coopérer dans le cadre de tout boycott étranger ou autres pratiques de commerce restrictives qui ne sont pas approuvées par ou sont sanctionnées par le gouvernement américain. Conformément à ces lois, nous ne sommes pas autorisés à fournir des informations aux clients ou à toute autre partie, concernant l'origine ethnique, la religion, le sexe ou la nationalité d'origine des propriétaires, employés, fournisseurs ou transporteurs d'Anixter, sauf si elles se conforment aux programmes d'action affirmative légitimes d'Anixter ou de ses clients aux États-Unis, ou encore si elles ont été préalablement approuvées par notre service juridique. Nous ne sommes pas autorisés à fournir des informations relatives aux relations ou aux transactions commerciales qu'Anixter est susceptible d'entretenir avec des pays boycottés ou « sur liste noire ». Anixter étant dans l'obligation de signaler toutes les demandes de participation à un boycott, même si Anixter refuse d'y participer et de fournir les demandes dans des langues acceptables, nous devons transmettre toutes les demandes reçues à l'ITCO ou à notre service juridique. De telles demandes peuvent être formulées par écrit ou verbalement et sont parfois difficiles à identifier, mais elles se trouvent dans les documents commerciaux, notamment contrats, appels d'offres, lettres de crédit, bons de commande et questionnaires.



NOUS SOLLICITONS L'AIDE ET L'APPROBATION DE NOTRE ITCO ET DE NOTRE SERVICE JURIDIQUE LORSQU'UN DOCUMENT REÇU :

- *contient les termes « boycott » ou « liste noire »,*
- *interdit l'importation ou l'exportation de marchandises depuis ou vers certains pays,*
- *exige que les marchandises ne soient pas expédiées depuis les ports de certains pays, ou*
- *contient toute autre expression qui puisse être en rapport avec un boycott.*



Pour plus d'informations, veuillez consulter notre :

- Manuel de conformité des exportations et de procédures
- Guides rapides sommaires de conformité des exportations

Des informations supplémentaires concernant ces politiques et conformité aux lois du commerce international sont accessibles par l'intermédiaire de sur vos sites intranet locaux Éthique et Conformité.

Nous respectons les lois contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent implique de dissimuler des fonds illégaux ou de tenter de présenter ces fonds comme légitimes. Nous respectons toutes les lois interdisant le blanchiment d'argent. Lorsque nous soupçonnons des activités de blanchiment d'argent, nous les signalons.

CONTACTEZ UN DÉONTOLOGUE S'IL VOUS EST DEMANDÉ :

- *d'effectuer des paiements dans d'autres devises que celle convenue au préalable ou inhabituelle*
- *d'effectuer ou de recevoir des paiements en espèces*
- *d'effectuer ou de recevoir des paiements à ou d'une personne qui ne fait pas partie de la transaction, ou*
- *d'effectuer ou de recevoir des trop-perçus.*

Nous n'utilisons aucune ressource d'Anixter à des fins d'activités et de contributions politiques

Nous sommes conscients qu'Anixter respecte nos droits de participer au processus politique et de nous engager dans notre choix d'activités politiques. Nous affirmons que nos opinions et nos actions sont strictement personnelles et non celles d'Anixter. Nous n'utilisons pas les ressources, la propriété, le temps ou les fonds d'Anixter et ne demandons pas de subvention pour soutenir des partis, des causes ou des candidats politiques. Les contributions d'entreprise de toutes sortes à un candidat, un parti ou un comité politique peuvent être réglementées. Par conséquent, nous devons obtenir l'approbation de notre service juridique avant toute contribution politique de l'entreprise.



RESPECT DE NOS ACTIONNAIRES

Nous agissons comme les propriétaires d'Anixter et prenons des décisions en conséquence. Nous créons et entretenons de la valeur pour nos actionnaires en agissant toujours dans le meilleur intérêt d'Anixter. Nous protégeons les biens et informations confidentielles d'Anixter, maintenons des registres commerciaux exacts, fournissons des rapports financiers fiables et en temps voulu, évitons les conflits d'intérêt et communiquons grâce à des moyens appropriés.



“ **« LES AFFAIRES D'ANIXTER SONT VOS AFFAIRES ».** – LE « BLUE BOOK » D'ANIXTER

Nous protégeons les biens d'Anixter

Les biens d'Anixter nous sont confiés à des fins professionnelles et nous traitons ces ressources avec respect. Nous protégeons ces biens d'une mauvaise utilisation, de la perte, des détériorations et du vol. Nous utilisons les biens d'Anixter à des fins professionnelles respectables et uniquement dans les limites autorisées par Anixter. Nous ne nous impliquons pas dans des activités personnelles qui interfèrent avec les obligations de notre travail ou nous empêchent de les remplir pendant les heures ouvrables.



“ **« FAITES SIMPLEMENT COMME SI L'ARGENT DE L'ENTREPRISE QUE VOUS DÉPENSEZ ÉTAIT LE VÔTRE. IL S'AGIT DE VOTRE ENTREPRISE. »** – LE « BLUE BOOK » D'ANIXTER

Nous prenons les précautions de sécurité nécessaires pour protéger les biens d'Anixter et interdire l'accès non autorisé aux systèmes informatiques d'Anixter. Nous obéissons aux politiques et directives de notre Groupe de sécurité des informations sur la société. Nous n'utilisons pas excessivement l'équipement d'Anixter à des fins personnelles, ni pour accéder, stocker ou distribuer des contenus dont la nature est illégale, harcelante ou injurieuse. Nous signalons immédiatement toute situation impliquant la fraude, le vol ou l'utilisation impropre des biens d'Anixter et savons qu'Anixter engage des poursuites dans la mesure autorisée par la loi.

Q Je souhaite signaler une situation impliquant la fraude, le vol et/ou l'utilisation inappropriée des biens d'Anixter mais je ne veux pas qu'un autre employé ait des problèmes. Que faire ?

R Pour que la direction puisse traiter les problèmes, il est nécessaire qu'elle en ait connaissance en premier lieu. Tel que mentionné précédemment dans la présente Politique de déontologie, le signalement anonyme de violations potentielles de notre Politique de déontologie est mis à disposition par l'intermédiaire de la ligne d'intégrité professionnelle. Souvenez-vous, il est interdit de prendre des mesures de représailles à l'encontre d'employés signalant ou dévoilant en toute bonne foi des violations de notre Politique de déontologie.

Q&R



Pour plus d'informations, veuillez consulter nos :

– Politiques et directives relatives à la sécurité des informations

Nous protégeons les informations confidentielles d'Anixter

Nous sommes conscients que les informations d'Anixter et les ressources associées sont extrêmement précieuses. Nous protégeons et maintenons secrètes toutes les informations exclusives et confidentielles. Nous ne divulguons ces informations qu'en cas de besoin professionnel légitime à des personnes autorisées à les connaître, ou lorsque la loi l'exige ou que nos politiques le permettent.

EXEMPLES D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES :

- objectifs, plans et perspectives commerciales ou stratégiques
- informations relatives aux prix et coûts
- listes de clients, fournisseurs, partenaires commerciaux et employés
- plans ou stratégies marketing ou commerciales
- procédures et processus commerciaux
- données financières non accessibles au public
- processus et données techniques
- secrets commerciaux
- informations relatives aux revenus et aux salaires
- informations concurrentielles
- plans de fusions, acquisitions ou cessions
- contrats et accords

Nous prenons les mesures de protection des informations confidentielles nécessaires, notamment l'exécution des accords de confidentialité préalablement à toute communication. Nous protégeons les informations confidentielles d'Anixter en les conservant en lieu sûr et nous évitons d'en discuter ou de les exposer publiquement. Nous faisons preuve de prudence lorsque nous discutons avec d'autres personnes ou utilisons en public un téléphone, un ordinateur portable ou des appareils sans fil, de sorte que des tiers ne puissent pas surprendre ou voir des informations confidentielles. Nous prenons soin de ne pas divulguer par inadvertance des informations confidentielles à des membres de la famille ou à des amis. Nous continuons à protéger les informations confidentielles d'Anixter, même après avoir quitté l'entreprise.

Q *Puis-je révéler des informations confidentielles à une personne si elle ne travaille pas pour un concurrent et s'il est très peu probable qu'elle partage ces informations avec d'autres individus ?*

R *Non. Nous devons maintenir secrètes toutes les informations confidentielles même si le destinataire n'est pas un concurrent ou que le risque qu'il divulgue les informations est faible.*

Q&R



Pour plus d'informations, veuillez consulter notre :

- Réaffirmation de la politique de confidentialité
- Politique de réglementation FD

Nous tenons des dossiers professionnels complets et exacts

Nous savons que nos actionnaires comptent sur nous pour maintenir des registres commerciaux complets, exacts et fiables. Nous observons les normes les plus strictes en termes de dossiers et de comptes financiers ou autres. Nos registres reflètent tous les éléments de chaque transaction, dans la présentation honnête, précise et claire des faits. Nous ne falsifions ni ne dissimulons jamais les informations. Nous sommes conscients que pratiquement toutes nos archives professionnelles : courriers électroniques, messages vocaux et courriers peuvent être exposés publiquement. Nous nous efforçons d'être aussi clairs, concis et précis que possible et nous communiquons de sorte à ne ressentir aucune gêne si nos paroles ou nos écrits étaient présentés aux actualités ou devant un tribunal.

Chacun d'entre nous est responsable de son rôle dans la représentation exacte des transactions et des événements dans les dossiers d'Anixter. Nous conservons une trace complète, exacte et correcte de toutes les transactions, y compris des documents justificatifs. Nous ne faisons aucune déclaration incorrecte ou fausse dans les registres, les notes de frais, les feuilles d'heures, les dossiers de qualité ou de sécurité, ni dans aucun autre dossier professionnel. De même, nous ne modifions, ne dissimulons ou ne détruisons aucun document ou registre soumis à une enquête, une éventuelle investigation, une procédure officielle ou une obligation de conservation à des fins juridiques émise par le service juridique.

Q *J'ai reçu une obligation de conservation de la part du service juridique exigeant que je conserve certains registres et documents au format papier et électronique. Je comprends qu'un document soit soumis à une obligation de conservation à des fins juridiques, mais si un document ne revêt pas une importance ou une valeur importante, puis-je me débarrasser du document ?*

R *Non. Tous les registres et documents au format papier ou électronique soumis à une obligation de conservation à des fins juridiques doivent être conservés jusqu'à nouvel ordre.*

Q *Un fournisseur m'a demandé d'établir temporairement une commande pour une quantité de produits supérieure à nos besoins pour l'imputer à son chiffre d'affaires de cette année. Puis-je le faire ?*

R *Non. Ceci ne refléterait pas la transaction réelle et serait contraire à notre Politique de déontologie. En outre, cela pourrait aider le fournisseur à frauder.*



Nous fournissons des rapports financiers fiables et en temps voulu

Nous savons que nos actionnaires et le grand public comptent sur nous pour fournir des informations précises et en temps voulu à propos de nos résultats commerciaux et financiers. Afin d'assurer que les informations que nous divulguons dans les rapports déposés auprès de la commission américaine des titres et de la Bourse ou mettons à la disposition du public sont complètes, justes, exactes et à jour, nous respectons les normes les plus exigeantes visant à conserver nos registres comptables et financiers ainsi qu'à maintenir et suivre notre système de procédures et de contrôles internes. Si nous prenons connaissance ou assistons à des violations de notre Politique de déontologie liées à des sujets financiers, de comptabilité, d'audit ou de divulgation, nous les signalons. Nous interdisons toute forme de représailles contre un employé qui signale ou dévoile en toute bonne foi des infractions à notre Politique de déontologie ou qui agit en qualité de témoin.

Nous évitons les conflits d'intérêt

Nous agissons toujours dans l'intérêt d'Anixter et de nos actionnaires et évitons toute situation susceptible de nous inciter à agir à l'encontre des intérêts d'Anixter. Nous évitons jusqu'à l'apparence d'un conflit d'intérêt. Nous n'utilisons pas notre position, nos contacts ou nos informations sur Anixter à des fins de profit personnel et nous ne concurrençons pas Anixter pour saisir l'opportunité d'un profit personnel. Nous ne permettons pas à des relations personnelles ou à notre famille, ni à des investissements extérieurs d'influencer ou même de sembler influencer nos décisions professionnelles. Si nous rencontrons une situation où une relation personnelle ou familiale ou un investissement peut créer l'apparence d'un conflit d'intérêts, nous révélons immédiatement la situation à notre directeur ou à notre service juridique.

Si nous occupons un poste où nous pourrions influencer ou contrôler les actions d'Anixter dans ses rapports avec certaines entreprises, nous n'investissons pas dans ces entreprises, ou nous dévoilons en bonne et due forme notre investissement à notre service juridique ou au déontologue. Notre investissement ou nos rapports avec les sociétés partenaires d'Anixter peuvent nous être demandés de temps à autre. Nous évitons les activités commerciales extérieures susceptibles d'interférer avec nos capacités professionnelles.

EXEMPLES D'ÉVENTUELS CONFLITS D'INTÉRÊTS :

- *Un emploi secondaire ou autres activités sont tellement exigeants qu'ils interfèrent avec nos capacités à remplir notre tâche.*
- *La collaboration ou la concurrence avec une entreprise qui emploie ou est partiellement détenue par de la famille ou des amis. L'achat ou la vente pour notre propre compte de ou à Anixter ou une entité cherchant à faire affaire avec Anixter.*
- *La réception d'une commission, d'une part de bénéfices ou de tout autre paiement, d'un service ou d'un cadeau ou d'un divertissement excessif d'une personne travaillant ou cherchant à travailler avec Anixter.*

Le meilleur moyen d'éviter un conflit d'intérêts gênant consiste à exposer l'ensemble des faits à un directeur, au service juridique ou à un déontologue préalablement à toute transaction.

Q J'ai besoin de prendre un emploi à temps partiel en complément de mon poste chez Anixter. Cela pose-t-il un problème ?

R Cela ne pose généralement pas de problème, dans la mesure où vous n'exercez pas votre emploi secondaire chez un concurrent d'Anixter et où cet autre emploi n'affecte pas vos capacités à remplir vos fonctions chez Anixter.

Q Mon épouse est employée par une entreprise qui travaille avec Anixter. En raison de ma récente promotion, je serai désormais en contact de temps à autre avec l'entreprise de mon épouse. Que faire ?

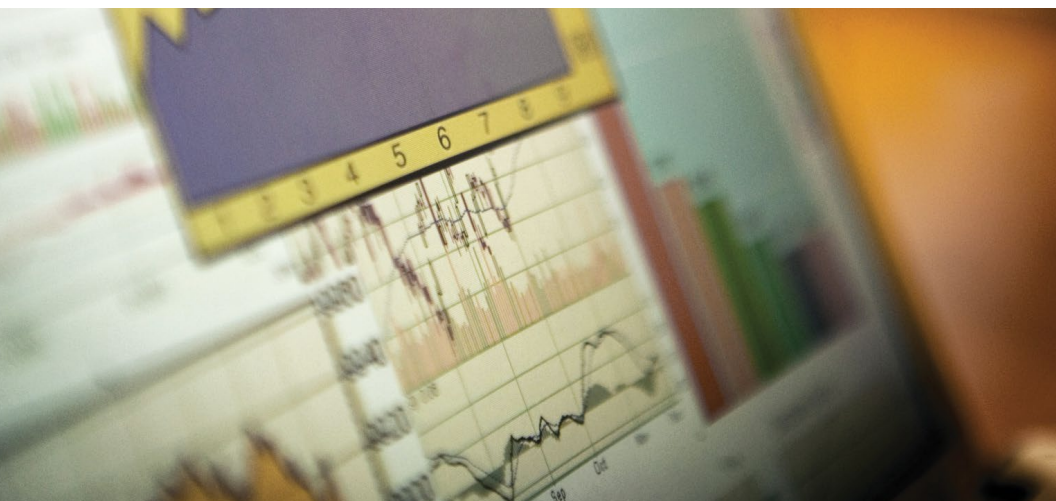
R Vous devriez contacter votre directeur, le service juridique ou un déontologue pour obtenir des conseils supplémentaires. Il est essentiel que tout conflit éventuel soit dévoilé de façon à ce que nous puissions anticiper et éviter les problèmes.

Q&R



Pour plus d'informations, veuillez consulter notre :

- Politique anti-corruption internationale
- Politique internationale relative aux contrats gouvernementaux (couvrant les gouvernements fédéraux, étatiques et locaux aux États-Unis ainsi que leurs sous-traitants)
- Politique anti-corruption internationale pour les partenaires commerciaux
- Politique générale relative aux déplacements, aux divertissements et aux frais



Nous respectons des politiques appropriées lorsque nous communiquons avec les médias, nos actionnaires et le public

Afin d'assurer que les communications relatives à nos activités avec les médias, nos actionnaires et le grand public sont fiables et présentées de façon cohérente, nous ne parlons pas au nom d'Anixter, sauf si nous y sommes expressément autorisés. Si nous recevons une demande de la part d'un actionnaire, un investisseur, un analyste de marché ou de tout autre membre de la communauté financière, nous nous référons au déontologue principal, au directeur financier, au conseiller général ou au vice-président des relations avec les investisseurs. Dans le cas où une tierce partie ou un représentant des médias demande un entretien ou souhaite recevoir des informations ou des opinions sur un thème associé à Anixter, et même si le sujet n'est pas confidentiel, nous soumettons la demande à notre directeur général, notre directeur financier ou notre conseiller général. Ces personnes ont accès à des informations complètes et ont reçu la formation nécessaire pour réagir comme il se doit.

Q *J'ai reçu un appel de la part d'un journaliste travaillant pour une revue professionnelle me demandant mes impressions sur l'expansion de notre activité dans les pays en développement. Puis-je parler au journaliste ?*

R *Non, vous ne devez pas confier vos impressions sauf si vous êtes expressément autorisé à parler au nom d'Anixter. Vous devriez transférer cet appel à une personne autorisée à parler au nom d'Anixter.*

Q&R



Pour plus d'informations, veuillez consulter notre :

– Politique de réglementation FD

Nous ne commettons pas de délits d'initiés

Au cours de notre travail, nous apprenons que certaines informations importantes concernant Anixter et d'autres entreprises ne sont pas mises à la disposition du grand public. Nous ne commercialisons pas de titres d'Anixter ou d'autres sociétés, lorsque nous sommes en possession d'informations non publiques importantes, à d'autres personnes telles que la famille ou les amis, qui sont susceptibles de commercialiser les titres sur la base de ces informations. Les informations non publiques importantes correspondent à toute information qui n'est généralement pas connue ou mise à la disposition du grand public, qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importante dans sa décision d'acheter, vendre ou conserver un titre. Les informations non publiques importantes peuvent inclure des informations concernant :

- les gains, les résultats financiers ou projections qui n'ont pas encore dévoilés publiquement,
- les acquisitions, fusions, cessions ou investissements potentiels,
- les changements au niveau de la direction,
- les ventes potentielles d'actifs importants,
- les déclarations de division d'actions ou de modification des politiques de dividendes,
- les nouveaux produits ou services importants,
- l'obtention ou la perte d'un client ou fournisseur important, ou
- les procès importants en cours ou potentiels ou les enquêtes gouvernementales.

Nous sommes conscients que les informations positives comme négatives peuvent être importantes et qu'elles peuvent concerner Anixter ou toute autre entreprise. Nous ne pratiquons pas de spéculation à court-terme sur les actions d'Anixter, ni aucune transaction dont nous tirerions profit en cas de baisse de la valeur des actions d'Anixter. En cas de doute sur une transaction, nous interrogeons notre service juridique.

Q Au cours de mon travail, je constate que les ventes ont été particulièrement importantes pour Anixter ce trimestre. Puis-je conseiller à mon cousin d'acheter des actions d'Anixter avant l'annonce de nos gains au public dans quelques semaines ?

R Non. Le fait d'acheter ou de vendre des actions sur la base de tout matériel ou informations non publiques (ou de transmettre ces informations à ou de « donner un tuyau » à une autre personne qui commercialise ces informations) ne constitue pas uniquement une violation de notre Politique de déontologie, ce comportement est également illégal et passible de lourdes pénalités, notamment des sanctions, des amendes ainsi que des sanctions civiles et pénales.

Q&R



Pour plus d'informations, veuillez consulter notre :

- Politique en matière de délits d'initiés
- Politique de réglementation FD



RESPECT DE NOS COMMUNAUTÉS

Nous avons le privilège de commercer avec des centaines de communautés dans le monde. Nous recherchons les occasions d'améliorer les communautés au sein desquelles nous travaillons ainsi que de protéger l'environnement.



ANIXTER CARES CONSTITUE UN EFFORT DE NOTRE PART VISANT À FAVORISER L'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS AU SEIN DE LEURS COMMUNAUTÉS ET À OFFRIR QUELQUE CHOSE EN RETOUR.

Nous contribuons à la vie de nos communautés

Nous sommes heureux qu'Anixter estime souhaitable de contribuer à la société et aux communautés dans lesquelles nous vivons et exerçons nos activités. Nous sommes tous encouragés à nous impliquer activement au sein de nos communautés et à soutenir des causes permettant d'améliorer nos communautés.

Afin d'encourager et de soutenir les efforts de nos employés, nous avons mis en place divers moyens de prouver que nous nous soucions de nos communautés tels que :

- des dons à la Croix-Rouge
- des congés pour se porter volontaire pour une organisation à but non lucratif.



Anixter Cares

Outre les initiatives principales susmentionnées, Anixter participe à plusieurs autres œuvres de bienfaisance dont l'American Cancer Society, l'association Step Out for Diabetes et la fondation Make-A-Wish Foundation. Nous avons également collecté des fonds pour la sensibilisation au cancer dans le monde entier, participé à des dons de jouets au niveau local et international et soutenu l'ouverture d'un centre pour l'autisme en Asie.

Nous sauvegardons et protégeons l'environnement

Nous favorisons et maintenons des pratiques respectueuses de l'environnement sur nos sites. Notre programme en faveur du développement durable a pour objectif d'améliorer sans cesse les méthodes de travail pour maîtriser et réduire l'impact associé aux facteurs environnementaux qui sont les nôtres, dont :

- l'énergie
- les déchets
- les matériaux et ressources naturelles
- le transport.



En se fixant des résultats mesurables dans chacun de ces domaines et en les associant à notre démarche A Sustainable PathSM, qui est axée sur les impacts économiques, environnementaux et sociaux de l'organisation, nous réalisons un équilibre entre responsabilité sociale de l'entreprise et retour sur investissement.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le bâtiment annexe d'environ 18 000 mètres carrés d'Anixter situé à côté de son siège à Glenview, dans la banlieue de Chicago, a été conçu conformément aux spécifications du système LEED® (Leadership in Energy and Environmental Design) de l'U.S. Green Building Council. Une fois la certification LEED officiellement obtenue, l'annexe de Glenview deviendra la troisième installation d'Anixter en Amérique du Nord à obtenir la certification aux normes LEED. Anixter a obtenu la certification Argent de la norme LEED pour ses installations d'environ 59 000 mètres carrés à Edmonton, Alberta, en 2011 et le bâtiment d'environ 139 000 mètres carrés à Alsip, Illinois, certifié à la norme LEED en 2007.

Anixter a mis en place des programmes de recyclage qui détourneront des décharges plus de 350 000 kg de carton, bois, métal, plastique, papier et autres déchets recyclables mélangés par an.

À Willebroek (Belgique), Anixter utilise des panneaux solaires sur toit pour alimenter plus de la moitié de son bâtiment de 13 200 m².

Nous sommes conscients que la santé de notre entreprise est liée à celle des communautés au sein desquelles nous travaillons et vivons. Nous respectons toutes les lois environnementales en vigueur, partout où nous intervenons.

CONTACTS



Questions, inquiétudes ou rapports

Toute personne préoccupée ou qui se pose des questions à propos de la Politique de déontologie, ou informée d'un comportement susceptible d'enfreindre nos recommandations doit en parler à un directeur d'Anixter. Si cela vous est impossible ou que vous vous trouvez dans une situation délicate, contactez notre service des ressources humaines, d'audit interne ou juridique, ou encore l'un de nos déontologues. Vous pouvez également signaler toute inquiétude de façon anonyme en contactant la Ligne d'intégrité professionnelle d'Anixter à l'adresse anixter.ethicspoint.com. Les appels sur la permanence téléphonique anonyme à la Ligne d'intégrité professionnelle d'Anixter sont pris en charge par un tiers indépendant. Des services de traduction sont disponibles. L'identité de l'appelant n'est pas dévoilée à Anixter. Les rapports peuvent être effectués en ligne ou par téléphone. Tous les problèmes sont pris au sérieux, examinés rapidement et les actions appropriées entreprises.

! **Souvenez-vous qu'Anixter ne tolérera aucune représaille ni aucun harcèlement envers quiconque exprimant une inquiétude ou signalant de bonne foi une inconduite, quelle qu'elle soit.**

“L'INTÉGRITÉ, C'EST FAIRE CE QUI EST JUSTE, MÊME LORSQUE PERSONNE NE REGARDE. NOUS PRÉFÉRONS PERDRE DE L'ARGENT, UN CLIENT, UN FOURNISSEUR OU UNE COMMANDE, PLUTÔT QUE D'ENFREINDRE NOTRE POLITIQUE DE DÉONTOLOGIE OU LA LOI ET DE COMPROMETTRE NOTRE INTÉGRITÉ.” – LE « BLUE BOOK » D'ANIXTER

En cas de questions ou d'inquiétudes

E-mail : ethics@anixter.com

Fax : Code d'accès aux États-Unis + 224-521-8604

Courrier postal : Déontologue principal
Anixter Inc.
2301 Patriot Blvd.
Glenview, IL 60026

Ligne d'intégrité : Pour contacter la Ligne d'intégrité professionnelle d'Anixter, consultez les numéros d'appel spécifiques aux pays ou soumettez anonymement votre rapport en ligne sur le site **anixter.ethicspoint.com**.

Contacteur un déontologue

Pour consulter la liste des déontologues actuels, reportez-vous à la section « Déontologues » sur votre site intranet local Éthique et conformité.



RESPECT

INTÉGRITÉ



Construire. Connecter. Alimenter. Protéger.
Des services. À l'échelle mondiale.

Anixter Inc. Siège social international

2301 Patriot Boulevard
Glenview, Illinois 60026
224.521.8000

À propos d'Anixter : anixter.com/aboutus

Déclaration juridique : anixter.com/legalstatement

13H1689X00 © 2020 Anixter Inc. · 06/20 · 251882

1.800.ANIXTER | anixter.com

